



## RÉTABLIR LE POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNES RETRAITÉES, C'EST POSSIBLE

---

Mémoire présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre du mandat d'initiative sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic

Par l'AREQ (CSQ), Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

Le 2 février 2010

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) est la plus importante association québécoise de personnes retraitées de l'État. Elle regroupe plus de 53 000 membres, issus des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	4
1. L'apport économique des personnes retraitées .....	5
2. La dégradation du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État.....	5
3. Le Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite .....	6
4. Appuis des partis politiques .....	7
5. Les actions menées par l'AREQ .....	7
6. La demande d'une table de travail .....	8
7. La situation financière du RREGOP.....	9
8. La représentation des personnes retraitées à la CARRA .....	9
9. La négociation avec le Front commun .....	10
Conclusion .....	12

## Introduction

Dans sa mission, l'AREQ (CSQ) reconnaît le principe de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes. Cette mission consiste à promouvoir et défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux et économiques de ses membres et des personnes âgées et à contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. C'est pourquoi la protection du pouvoir d'achat est un enjeu majeur de son plan d'action national visant à défendre les intérêts économiques de ses membres.

Notre association représente des personnes retraitées qui proviennent de différents régimes de retraite régis par les lois du RREGOP, du RRE, du RRCE ou autres.

L'AREQ apprécie de pouvoir participer à la consultation sur l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Nous désirons toutefois souligner que ce mandat d'initiative ne rejoint pas notre demande formulée depuis trois ans. Nous croyons en effet que le gouvernement peut et doit mettre en place une table de travail réunissant le gouvernement et les représentants des personnes retraitées pour rechercher des solutions durables à la perte constante de leur pouvoir d'achat.

L'AREQ participe donc à cette commission tout en maintenant sa demande d'une table de travail. Elle déplore, par ailleurs, l'absence à cette consultation, de la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Gagnon-Tremblay, puisque la recherche de solutions dans ce dossier implique inévitablement sa contribution.

Nous tenons à souligner que des constats clairs ont été dégagés lors de travaux antérieurs à cette commission. Nous croyons qu'il est temps de parler de solutions.

Dans cet avis, nous aborderons les thèmes suivants :

- l'apport économique des personnes retraitées;
- la dégradation du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État;
- les travaux du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite;
- un rappel des appuis des partis politiques;
- les actions menées par l'AREQ pour y remédier;
- la demande d'une table de travail;
- la situation financière du RREGOP;
- la représentation des personnes retraitées à la CARRA;
- la négociation du Front commun.

## 1. L'apport économique des personnes retraitées

Les personnes âgées forment une composante essentielle de la société, tant au plan social qu'économique. Le portrait de leur contribution a été établi par plusieurs organismes dont, plus spécifiquement la banque HSBC. Celle-ci révélait, dans sa troisième enquête annuelle réalisée par l'Oxford Institute of Ageing de l'université d'Oxford en Angleterre, qu'en 2007 au Canada « la contribution fiscale et le travail bénévole des sexagénaires et des septuagénaires totalisaient 5,3 milliards de dollars par année<sup>1</sup> ».

Mentionnons que l'AREQ porte depuis de nombreuses années une attention particulière à la question de l'engagement social des personnes âgées. Elle a d'ailleurs mené, en 2007, une vaste enquête<sup>2</sup> à ce sujet auprès de ses membres. On peut extrapoler de cette enquête que :

- la moitié des membres de l'AREQ, soit plus de 25 000 personnes, font régulièrement du bénévolat;
- près du tiers des membres de l'AREQ, ce qui pourrait représenter près de 17 000 personnes, exercent un rôle de personne proche aidante, une proportion nettement supérieure à la moyenne québécoise qui oscille entre 6 et 15 % selon les études.
- au total, près des deux tiers des membres de l'AREQ sont engagés socialement, soit parce qu'ils font du bénévolat, soit parce qu'ils agissent comme personnes proches aidantes, ou les deux.

## 2. La dégradation du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État

Avant d'illustrer la dégradation du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État, il convient de faire quelques rappels historiques. D'abord, mentionnons qu'à la création du RREGOP, en 1973, les rentes étaient pleinement indexées au coût de la vie. Puis, en 1982, par décret (Loi 68), le gouvernement désindexait partiellement les rentes de retraite en imposant la formule « IPC – 3 % » pour les années à venir. C'est seulement en 1999 que l'indexation était modifiée avec une correction partielle pour les années à compter de 2000, soit « IPC – 3 %, minimum 50 % ». Enfin, soulignons qu'en décembre 2005, le gouvernement mettait fin abruptement, encore une fois par décret (Loi 142), aux négociations du secteur public, et ce, sans règlement sur l'indexation.

---

<sup>1</sup> HSBC, Enquête annuelle *L'avenir de la retraite*, 2007.

<sup>2</sup> Sondage de l'AREQ (CSQ), *Appréciation de la revue Quoi de neuf?, Profil de la personne proche aidante, Engagement social bénévole*, avril 2007.

Les personnes retraitées subissent donc, encore aujourd'hui, les effets du décret de 1982 pour leurs années cotisées entre 1982 et 1999. Près de trente ans plus tard, cette situation est préoccupante pour les personnes retraitées actuelles, mais elle l'est encore davantage pour les futures personnes retraitées. En effet, ce sont les personnes prenant leur retraite entre 2007 et 2017 qui sont ou seront le plus affectées.

Par ailleurs, le coût des biens et services augmente sans cesse : le logement, le chauffage, l'électricité, la nourriture, le transport, les médicaments et les soins de santé, etc. De plus, les augmentations de tarifs se succèdent et la crise économique de 2009 a aussi frappé les personnes retraitées de l'État.

Chaque année, la rente qui n'est pas pleinement indexée perd donc un peu de sa valeur. Ces pertes s'accumulent et font en sorte que la portion de la rente pour les années 1982 à 1999 a perdu plus du quart de sa valeur (27,9 %) <sup>3</sup> en 2010. Par ailleurs, durant la même période, l'augmentation réelle du coût de la vie, selon Statistique Canada, a été de 30 %.

En somme, la rente des personnes retraitées de l'État se déprécie de plus en plus et les effets se cumulent d'année en année. Il en résulte une perte importante de leur pouvoir d'achat.

### **3. Le Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite**

En 2008, à la demande de l'Assemblée nationale, un comité de travail a été formé pour évaluer le coût de l'indexation des régimes de retraite. Le mandat du comité de travail consistait, essentiellement, à déterminer les principaux faits et paramètres liés au dossier ainsi que le coût de différents scénarios d'indexation.

Le rapport final présenté à la Commission des finances publiques le 30 septembre 2008 n'a malheureusement pu recevoir l'adhésion des représentants des personnes retraitées, dont la présidente de l'AREQ. En effet, ce rapport outrepassait à plus d'un titre le mandat du comité et banalisait la problématique de la désindexation.

Le rapport a néanmoins illustré, de façon très claire, l'érosion du pouvoir d'achat lié à l'abolition de la pleine indexation des rentes. Il a également démontré que la perte augmente au fur et à mesure que la date du départ à la retraite s'éloigne de 1982. Ainsi, comme nous l'indiquions précédemment, ce sont les travailleuses et les travailleurs actuels qui seront les plus pénalisés et qui le seront de façon croissante jusqu'en 2017.

---

<sup>3</sup> Calcul basé sur les données de la Régie des rentes du Québec.

#### **4. Appuis des partis politiques**

Rappelons que lors de son Conseil général de février 2002, le Parti libéral affirmait que le maintien du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État était important et promettait que « son gouvernement procéderait progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteur public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités, selon les surplus actuariels. »

Puis, lors de la dernière campagne électorale, la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, déclarait ce qui suit dans une lettre adressée à l'AREQ : « Nous reconnaissons toute l'importance de la désindexation des pensions auprès de vos membres. La Commission des finances publiques a entrepris en septembre dernier de se pencher sur cette question. Nous désirons continuer de travailler activement avec vous à la recherche d'une solution juste et équitable et nous nous engageons à ce que la réflexion se poursuive rapidement en invitant les retraités à venir témoigner publiquement. »

Lors de cette même campagne électorale, de nombreux candidats et candidates de tous les partis politiques ont soutenu publiquement nos demandes. La chef de l'opposition officielle, madame Pauline Marois, était du nombre.

#### **5. Les actions menées par l'AREQ**

La protection du pouvoir d'achat constitue la priorité de l'AREQ. Au fil des ans, ses membres se sont mobilisés à mesure qu'ils constataient l'érosion de leur pouvoir d'achat et le peu d'empressement du gouvernement à remédier à la question. Lors du dernier congrès de l'AREQ tenu en juin 2008, après des consultations menées dans l'ensemble des régions et des secteurs de l'Association, les 650 personnes déléguées ont de nouveau fait de la retraite un dossier prioritaire. Elles ont également voté en faveur de l'intensification des actions dans le but d'obtenir des solutions pour rétablir leur pouvoir d'achat.

Malgré l'absence de réponse positive du gouvernement à ses demandes répétées, l'AREQ a donc multiplié les actions. Encore récemment, le 30 septembre 2009, à l'initiative de l'AREQ et avec l'appui d'autres associations, plus de 5 000 personnes retraitées se sont mobilisées dans le but de rappeler à la présidente du Conseil du trésor, madame Monique Gagnon-Tremblay, qu'il est temps d'entendre leur point de vue.

De plus, dans le but de permettre à ses membres d'évaluer la perte cumulative qu'ils ont subie depuis 1982 – conséquence de la désindexation de leur rente – l'AREQ a développé et mis en ligne sur son site Web une formule permettant de calculer leur « contribution financière non volontaire » aux finances publiques. Cette perte se chiffre à plusieurs milliers de dollars pour chaque membre.

## 6. La demande d'une table de travail

Depuis trois ans, avec d'autres associations, l'AREQ réclame la création d'une table de travail afin de rechercher des solutions à la perte constante du pouvoir d'achat des personnes retraitées de l'État. Cette table de travail deviendrait un lieu de réflexion et de discussion. Elle serait de nature consultative et pourrait être composée d'un nombre égal de personnes représentant le gouvernement et de personnes représentant les associations ou groupes d'associations de retraités des secteurs public et parapublic.

Afin de prendre le pouls de la population du Québec, l'AREQ a commandé un sondage CROP<sup>4</sup> en juin 2009 portant sur la demande de création d'une table de travail. La question était la suivante : « Alors que le coût de la vie augmente, la rente des retraités de l'État n'est que partiellement indexée, ce qui contribue à la perte croissante de leur pouvoir d'achat. Les associations de retraités de l'État réclament donc la création d'une table de travail pour discuter, avec le gouvernement, de solutions durables à cette perte de pouvoir d'achat. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette demande? »

### Résultats

Tout à fait d'accord.....	44 %	} 79 %
Plutôt d'accord.....	35 %	
Plutôt en désaccord.....	9 %	} 16 %
Tout à fait en désaccord.....	7 %	
NSP/Refus.....	5 %	

**Forte de l'appui de la population québécoise, l'AREQ recommande à la Commission des finances publiques d'appuyer la demande de création d'une table de travail réunissant le gouvernement et les associations de personnes retraitées pour discuter des solutions durables à la perte de leur pouvoir d'achat.**

<sup>4</sup> Rapport préparé pour l'AREQ (CSQ), no 096627, rapAREQ-juin09.



## **7. La situation financière du RREGOP**

Comme on le sait, la Caisse de dépôt et placement du Québec gère les avoirs du RREGOP, le principal régime de retraite du secteur public. Or, la Caisse a enregistré, en 2008, des pertes colossales de plus de 40 milliards de dollars, dont 12 milliards au RREGOP. Bien que tous les grands fonds de retraite comparables aient enregistré des pertes importantes en raison de la crise financière, ceux de la Caisse ont été supérieurs à la moyenne. Les données pour l'année 2009 ne sont pas encore connues. Toutefois, les spécialistes s'attendent à ce qu'encore une fois les rendements de la Caisse, bien que positifs, soient inférieurs à ceux des autres fonds comparables.

Devant cette situation, l'AREQ a réclamé à maintes reprises, au cours des derniers mois, le retour à une stratégie de placements plus prudente à la Caisse pour éviter un dérapage semblable à celui de 2008. La Caisse de dépôt n'est pas un gestionnaire de fonds ordinaire, elle gère notre « bas de laine ». Elle doit donc faire des placements prudents axés sur le long terme plutôt que sur les rendements risqués à court terme. Cela nous paraît aller de soi. Or, cela ne semble pas avoir été le cas ces dernières années. Heureusement, la direction de la Caisse semble avoir tiré des leçons de ses mésaventures.

Malgré tout, la situation financière du RREGOP demeure globalement solide. Aussi, toute la question des régimes de retraite doit être envisagée dans une perspective plus large. La Caisse a traversé une période très difficile. Cependant, elle a connu, dans le passé, d'autres rendements négatifs, mais elle s'en est toujours tirée. Elle a aussi déjà connu des rendements positifs. Ainsi, les rendements de 2008 pourraient être compensés par de meilleurs résultats dans les prochaines années.

## **8. La représentation des personnes retraitées à la CARRA**

D'une manière générale, le gouvernement reconnaît le rôle et la place des personnes retraitées en matière de retraite par sa *Loi sur les Régimes complémentaires de retraite*.

De fait, la représentation des personnes retraitées au sein de la gouvernance de leur régime de retraite a toujours été au cœur de nos débats. En novembre 2006, dans le cadre de la consultation portant sur le projet de loi 27, *Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances*, l'AREQ avait soulevé l'importance d'ajouter des représentants des personnes retraitées au sein des comités de la CARRA, et ce, compte tenu des perspectives d'avenir qui annoncent une augmentation considérable de prestataires. De telles mesures visaient à assurer une meilleure représentativité et à faire en sorte que les associations de personnes retraitées les plus représentatives soient parties prenantes aux décisions qui les concernent directement.

Le gouvernement ne s'est rendu que partiellement à nos demandes. Actuellement, au conseil d'administration de la CARRA, une seule personne représente les retraités. Au comité de retraite du RREGOP, on retrouve deux représentants des retraités sur un total de 25 personnes. Ces représentants sont nommés après consultation des associations de pensionnés les plus représentatives. Le poids des retraités à ces instances ne correspond donc pas au nombre réel de pensionnés.

**L'AREQ souhaite que la participation des personnes retraitées au sein du comité de retraite du RREGOP soit augmentée pour mieux refléter leur poids réel et ainsi assurer une meilleure représentativité des parties concernées.**

## **9. La négociation avec le Front commun**

Le Front commun syndical et le gouvernement poursuivent actuellement leurs négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, incluant la question des régimes de retraite. Les demandes syndicales et patronales ont été déposées à l'automne 2009. Des rencontres ont eu lieu entre les parties négociantes concernant certains points en litige. D'autres rencontres sont prévues au cours des prochaines semaines.

L'AREQ suit de près ces travaux. D'ailleurs, elle a eu l'occasion, à maintes reprises, d'échanger à ce sujet notamment avec les représentants de la CSQ, à laquelle elle est affiliée, et qui fait partie du Front commun. Voici les éléments de propositions touchant la retraite avec lesquels l'AREQ est en accord :

- le changement de méthode de calcul pour passer à celle à prime unique;
- la constitution d'un certain provisionnement pour le régime;
- la correction de l'indexation de la rente;
- l'augmentation du taux de cotisation pour l'amener à refléter son coût réel.

Relativement au changement de méthode de calcul, nous croyons que le passage à la méthode de prime unique permettra de dégager de réels surplus. C'est pourquoi, nous soutenons que les personnes retraitées devraient être consultées sur l'utilisation des surplus pour déterminer le caractère équitable d'une modification, en tenant compte des caractéristiques comme l'indexation.

Il est aussi utile d'ajouter que, selon les études menées par l'AREQ et qui s'inspirent des données du rapport du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation et des dépôts patronaux et syndicaux, des solutions sont possibles et c'est pourquoi nous souhaitons participer à leur recherche pour arriver à régler la situation de façon durable.

En considérant l'absence de tout autre mécanisme, nous pensons qu'il est normal et essentiel d'accorder aux personnes retraitées cette demande légitime du droit de représentation. Nous ne voulons pas laisser entendre par notre demande qu'il s'agirait d'une table de négociation mais bien d'un lieu d'échange et de consultation. Toutefois, nous considérons que le gouvernement doit entendre le point de vue des personnes retraitées avant qu'intervienne une entente qui entraîne des modifications à l'égard des rentes de retraite.

**Dans le contexte où la négociation est amorcée sur le dossier de la retraite, l'AREQ réclame que le point de vue des personnes retraitées soit pris en considération par le gouvernement avant qu'intervienne une entente entraînant des modifications à l'égard des rentes de retraite.**

## **Conclusion**

Comme nous l'avons démontré tout au long de cet avis, les personnes retraitées de l'État subissent une perte croissante de leur pouvoir d'achat en raison de la désindexation de leur rente pour les années cotisées entre 1982 et 1999. Loin de se résorber, cette situation s'amplifie d'année en année. Ce constat a été partagé par l'ensemble des membres du Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite formé à la demande de l'Assemblée nationale en 2008. Ce constat est également partagé par l'ensemble des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.

Pour l'AREQ, il est grandement temps de passer à l'étape des solutions. C'est dans un esprit de collaboration et avec le désir de faire avancer les choses que notre association croit essentiel que le gouvernement accepte de travailler avec les associations de personnes retraitées de l'État à la recherche de solutions durables et équitables. Les personnes âgées ne sont pas toujours celles qui parlent le plus fort. Elles sont toutefois de plus en plus mobilisées et déterminées à ce que leur demande légitime et raisonnable soit entendue.

**Dans cette perspective, l'AREQ réclame avec insistance et urgence la création d'une table de travail avec le gouvernement pour discuter de solutions durables à la perte de pouvoir d'achat des personnes retraitées.**



